

DELIBERATION N°045/2012 DU 27 juin 2012

Portant modification de l'annexe IV relative à l'état du personnel au 01/01/2012 – table de concordance des postes budgétaires – du document budgétaire annexé à la délibération n° 10/2012 du 28 mars 2012 portant approbation du budget principal de l'exercice 2012 de la commune de Pirae

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n° 10/2012 du 28 mars 2012 portant approbation du budget principal de l'exercice 2012 de la commune de Pirae ;
- VU Les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27 juin 2012

ADOPTÉE A LA MAJORITE	
VOTANTS	21
POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTIONS	2

ADOpte :

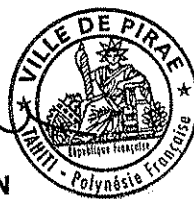
Article 1^{er} : L'annexe IV relative à l'état du personnel au 01/01/2012 – table de concordance des postes budgétaires – du document budgétaire annexé à la délibération n° 10/2012 du 28 mars 2012 portant approbation du budget principal de l'exercice 2012 de la commune de Pirae est modifiée conformément au document ci-annexé.

Article 2. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le - 9 JUIL 2012

et publication du 11 JUIL 2012

Le Maire,


Béatrice VERNAUDON



ANNEXE A LA DELIBERATION N°045/2012 DU 27 JUIN 2012
Portant modification de la liste des postes budgétaires de la commune de Pirae

Postes Supprimés			Postes créés		
Référence budgétaire	Grades ou emplois	Catégories	Référence budgétaire	Grades ou emplois	Catégories
Département du marché municipal			Département des ressources financières		
VIL 011	Chef du département du marché municipal	C	RES 025	Adjoint de gestion	C
Département des ressources financières			Département des ressources financières		
RES 020	Responsable des taxes et recette	B	RES 026	Gestionnaire	B
Département des ressources financières			Département du marché municipal		
RES 021	Régisseur	C	VIL 022	Adjoint administratif	C